

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 29 Avril 2024  
Délibération n°DEL-2024-36

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 23/04/2024

Date d'affichage : 23/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Avril à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine,

**Absents excusés :** Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Madame GISSINGER Sylviane,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**

**Subventions aux Associations au titre de l'année 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les documents fournis par les associations énumérées ci-dessous, la nature de leur projet et actions,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

**-ALLOUE** les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	Subvention demandée :	Subvention allouée :	Approuvé :
KNET Partage	300 euros	300 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Les Amis du Livre	2455 euros	422 € + convention	Hors la présence de M. AZNAR Didier Adopté à la majorité (1 contre)
Les copains fouineurs	500 euros	360 €	Adopté à la majorité (1 contre)

Les amateurs d'art	300 euros	344 €	Adopté à la majorité (1 contre)
ASC	1400 euros	600 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Société de chasse	500 euros	300 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Sou des écoles	1500 euros	1192 €	Hors la présence de Mme MARILLER Amandine Adopté à la majorité (1 contre)
L'Eveil des Sens	300 euros	360 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Les Minets du Quartier	1500 euros	368 € + convention	Adopté à la majorité (1 contre)
Le Bienvenu	400 euros	489 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Forma Culture et Sarc	0 euro	0 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Comité de Jumelage	0 euro	0 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Partage tes rêves	0 euro	0 €	Adopté à la majorité (1 contre)
Le Bon Endroit	0 euro	300 €	Adopté à la majorité (1 contre)

**-PRECISE** que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2024 au chapitre 65, article 65748 (autres personnes de droit privé).

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
Gérald MISSOUR


